



Opérateur de Production (h/f)

- ↓ **Société d'embauche** : Continental Automotive Tunisie
- ↓ **Lieu de travail** : Bizerte (Tunisie)
- ↓ **Horaire de travail** : 3x8
- ↓ **Classification** : E1 de la convention collective tunisienne
- ↓ **Salaire** : 260 dinars sur 13 mois soit 137€ sur 13 mois
- ↓ **Missions / Tâches / Responsabilités** :

Sous l'autorité du Chef d'équipe production ou du responsable de ligne, vous aurez à :

- ⇒ appliquer les modes opératoires (approvisionnement, assemblage, test, contrôle, reprise) et les règles et procédures Qualité en vigueur dans l'entreprise.
- ⇒ analyser et signaler les dérives ou anomalies constatées aux personnes habilitées.
- ⇒ produire es quantités planifiées dans le temps défini en respectant la qualité attendue.
- ⇒ documenter les indicateurs et enregistrements (quantité et qualité) nécessaires au suivi de la production.
- ⇒ respecter les règles relatives à la qualité (ESD, ...) et à la sécurité.
- ⇒ participer à la polyvalence de l'équipe à travers la rotation aux postes.
- ⇒ participer activement à l'amélioration continue (suggestion et instruction).

↓ **Profil souhaité** :

Expérience souhaitée en Insertion Manuelle et/ou Montage.
Contrat de travail en horaire d'équipe.
Français courant



Monsieur

Compiègne, le 24 Mars 2010

Par LRAR

Monsieur,

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (« PSE ») mis en place au sein de Continental France, vous vous êtes vu proposer, par lettre recommandée avec accusé de réception du 4 décembre 2009, le bénéfice du congé de mobilité.

C'est ainsi que vous avez signé une convention de rupture amiable pour motif économique le 16 décembre 2009, laquelle n'entrera en vigueur que le lendemain de l'autorisation de l'Inspection du travail, le cas échéant.

Dans cette attente, nous continuons de rechercher activement, tant en France qu'à l'étranger, des postes disponibles, notamment au sein du groupe Continental, susceptibles de correspondre à votre profil et à vos compétences professionnelles, en vue de votre reclassement interne.

Dans ce cadre, nous souhaitons vous informer, conformément aux dispositions de l'article L.1233-4 du code du travail, du fait que nous avons reçu de notre filiale de Bizerte en Tunisie 60 propositions de poste d'Opérateur.

La langue de travail est le français.

Bien que ce poste corresponde à votre qualification professionnelle, nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur le fait que la rémunération mensuelle brute proposée par notre filiale tunisienne s'élève à un montant minimum de 260 dinars correspondant à 137€.

Si cette rémunération est conforme aux standards tunisiens, elle est bien entendu largement inférieure aux minima en vigueur au sein de Continental France.

Nous avons cependant l'obligation de vous soumettre cette proposition.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que le plan de sauvegarde de l'emploi prévoit notamment le versement d'une indemnité différentielle (selon les conditions figurant en annexe à la présente) lorsque la rémunération annuelle brute au sein de l'entité d'accueil est inférieure à la rémunération précédemment perçue par le salarié dans l'Usine de Clairoux.

Afin de vous permettre de vous prononcer en toute connaissance de cause, vous trouverez ci-joint la fiche descriptive du poste proposé, qui contient des informations précises et détaillées sur :

- la société qui embauche,
- le lieu de travail,
- la fonction,
- les horaires de travail,
- la classification et
- la rémunération (y compris les avantages en nature).

Vous disposez d'un **déla**i maximum de **15 jours calendaires** à compter de la première présentation de la présente lettre par la Poste pour nous faire part de votre intérêt ou pas pour cette (ces) proposition(s) de poste.

L'absence de réponse de votre part dans ce délai équivaudra à un refus.

Vous trouverez en pièce jointe la procédure applicable aux mesures de reclassement interne ainsi que les mesures accompagnant les propositions de postes dans le cadre de reclassement extraites du Plan de sauvegarde de l'emploi.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition afin de vous apporter toute information complémentaire que vous jugeriez utile et vous invitons, si vous le souhaitez, à prendre contact avec Annc-lise DEBUISSER (03.44.96.07.94) ou Monsieur Philippe BLEURVACQ (03.44.96.07.92).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Philippe Bleurvacq
Directeur des Ressources Humaines

P.J.

1. Fiche de poste
2. Procédure applicable au reclassement interne
3. Normes en vigueur au sein de Continental France en matière de déplacement
4. Extrait du plan de sauvegarde de l'emploi relatif à la garantie de rémunération
5. Extrait du plan de sauvegarde de l'emploi relatif aux mesures financières visant à aider le salarié à effectuer le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail pendant la période d'adaptation